

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

caire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

éclamation : contact@mupras.com

rise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

CA

 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11410 Société : RAM Actif Pensionné(e) Autre :Nom & Prénom : NAZIHA HICHAMDate de naissance : 11/07/72Adresse : 42 lot KNADIDA, DAR-BAZZA
CASABLANCA

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24 SEPT 2019Nom et prénom du malade : NAZIHA HICHAM Age : 47Lien de parenté : Lui-même Conjoint EnfantNature de la maladie : 15 NOV 2019En cas d'accident préciser les causes et circonstances : larmes

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 24 / 09 / 19

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14 SEPT 2019			250	OPHTALMOLOGISTE Maladies et Chirurgie des yeux 320, bd Abdellatif Ben Badis Casablanca TEL : 0522-11-24-24-24-67-57-57-60

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DAR BOUAZZA Dar Bouazza Ouled Jeraïd 364, Mustapha El Maâni MOD OPTIC 364, Mustapha El Maâni Casablanca TEL : 0522 22 63 45	24.09.2019	95.00
	27.09.19	5.80.00 H

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

CCEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

CCEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

Docteur Marrakchi Chakib
Ophthalmologiste

الدكتور شكري المراكشي

اختصاصي

في أمراض وجراحة العينين

خرج كلية الطب بملبورن فرنسا

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse

Laser - Angiographie - Lentilles de contact

CHIRURGIE de la MYOPIE PAR FEMTO-LASIK

EYE 05.2022
 PPV 20,00

CASABLANCA, le 24 SEPT 2019

Mr NAZIH HICHAM

1 Chirurgie + 5. Correcteur
 forte dioptrie bleue y + AR
 Euphoris

V. bon !

OD 2 + 0,75
 O G 2 + 0,75 (40° + 0,25)
 Ad + 1,75

~~MC OPTIC~~
 MC OPTIC
 Avenue Mustapha El Maâni
 Tel. & Fax: 05 22 22 63 45
 GSM: 0661 88 58 04
 mcoptic@maenam.ma

T SWP

LEOPHTA 0.05%
 Collyre 5ml

ZENITH PHARMA
 PPV : 75.00 DH's
 AMM N°41 DMP/21/IHQ

LOT/
 FAB/
 EXP/

Boulevard ZERKOUNI 1er ET. CASABLANCA

17.57.60 / 05.22.22.60.85 - Urgence : GSM : 06.61.16.97.60

CLINIQUE MÉDICALE
 CASABLANCA
 tel. 05 22 22 63 45
 les yeux

25.9° EUOPHTA

1 fl



1 flte x 3 / j → fut le fl

20,00

Correctsl 1 fl

Dr CHIBI
ORPHALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Tél.: 0522 22 00 85 et 0522 22 57 60

85.00

PHARMACIE DAR BOUAZZA

ZAHZOUHI Amina
Dar Bouazza Ouled Jerrar BP 93
Tél. : 0822 29 01 74 - Dar Bouazza

Med'optic

Opticien - Optométriste

Diplômé de l'Institut des Arts et Métiers
de Bruxelles

Lentilles de contact

Lunettes de correction et solaires

Examens de la vue

M. NAZIH HICHAM

FACTURE CLIENT N° : F19/1372

Date : 27/09/2019

BENEFICIAIRE

Nom et prénom : **NAZIH HICHAM**

Date de naissance : 11/07/1972

N° sécurité sociale :

N° d'adhérent :

Assuré :

Régime :

Prescrit par :

Docteur :

Finess :

En date du :

Corrections :

VL D. Sph: +0.75 Add: +1.75

VL G. Sph: +0.75 Cyl: +0.25 Axe: 40° Add: +1.75

VP D. Sph: +2.50

VP G. Sph: +2.50 Cyl: +0.25 Axe: 40°

Libellé	Prix facturé	Code LPP	Base	Rembt. 60%	Compl.	Assuré
INDO ACTIVA SUPERFIN Org ENERGIE BLEU	1900.00					1900.00
INDO ACTIVA SUPERFIN Org ENERGIE BLEU	1900.00					1900.00
CLAIRES DISTRIBUTION SILHOUETTE 2889 10 51 6119	2000.00					2000.00
TVA (20%) (Dh)	966.67					
TOTAL TTC (Dh)	5800.00					5800.00
NET A PAYER par l'assuré (Dh)	5800.00					

Mentions légales

INPE : 095016739

Med'optic
364 angle Mustapha El Maâni
& Rue d'Agadir - Casablanca
Tél / Fax: 05 22 22 63 45
GSM: 0661 88 58 04
medoptic@menara.ma